



**BULLETIN
MUNICIPAL**

2023

Chers Administrés,

C'est avec plaisir que je m'adresse une nouvelle fois à vous.

En cette nouvelle année, permettez-moi de vous adresser en mon nom et au nom du conseil municipal et du CCAS, nos vœux les plus sincères. Que cette année soit pour vous et vos proches remplie de bonheur, de succès, de santé et que vous puissiez accomplir vos projets les plus chers.



L'année 2023 aura été marquée par une inflation importante. Les coûts dans de nombreux domaines ont explosé comme vous avez pu vous en rendre compte à titre personnel (énergie, combustibles, matières premières...). La collectivité n'a pas été épargnée. Même si notre résultat en section de fonctionnement a été impacté, grâce à une bonne gestion, nous n'avons pas fait évoluer notre taux de fiscalité. Il nous faudra rester vigilants pour le budget 2024.

Les projets d'envergure pour l'année 2023 ont malheureusement, au vu du contexte économique, connu des retards dans leur réalisation.

Nos routes communales ont subi ces dernières années d'importantes dégradations. Une étude globale a été engagée afin de définir un programme et nous aider à déterminer les zones les plus fragiles. Les travaux sont en cours et devraient reprendre dans le premier trimestre en fonction des conditions climatiques. Une enveloppe de près 260 000€ a été consacrée ces deux dernières années pour ce projet. L'étude nous permettra de continuer le programme sur les prochaines années et sélectionner les priorités.

Concernant les logements sociaux affectés à l'ESAT, les travaux avancent et devraient se terminer fin de ce premier trimestre. La création de 8 logements supplémentaires et une salle de convivialité vient en complément de la construction de pavillons sur le site d'Anjoigny afin de permettre à certains résidents de gagner en autonomie dans ces nouveaux logements. La commune reprendra la gestion de l'ensemble du bâtiment qui était jusqu'alors déléguée, par un bail emphytéotique, à Cantal Habitat. Les loyers intégreront les recettes de la section de fonctionnement de la collectivité, ces derniers permettront de couvrir l'emprunt contracté et de prévoir les travaux d'entretien.

La micro-crèche, elle aussi, a été touchée par des retards dans la programmation. Une étude de sol obligatoire nous a contraints à revoir le budget et la conception puisque l'analyse a révélé la nécessité de travaux de dallage plus importants, le sol étant argileux. Le permis de construire a été déposé en décembre 2023 et la consultation des entreprises est en cours à ce jour. Le démarrage des travaux pourrait être envisagé début de printemps 2024 pour une ouverture en 2025. Une réflexion est en cours avec la CAF et la Communauté de Communes afin de fixer le mode de gestion. Ce projet viendra en complément des assistantes maternelles, de moins en moins nombreuses sur notre territoire et plus particulièrement sur notre commune puisque 80 % de nos « nounous » arrivent à l'âge de la retraite. Je profite de cet éditto pour faire un appel aux nouvelles candidatures. La collectivité accompagnera les personnes qui souhaiteraient devenir assistante maternelle sur notre territoire.

Suite à l'incendie de l'ancien Hôtel Delcamp le 17 octobre 2020, la collectivité s'était portée acquéreuse de la parcelle pour 1€ symbolique, sous condition de lever les problématiques avec les propriétaires voisins ayant pu connaître des dommages sur leurs maisons. La vente a donc été repoussée mais nous avons déjà engagé une étude sur la réhabilitation de cette dent creuse et déclencher des demandes de subventions. Une halle couverte et ouverte, laissant la vue sur nos montagnes, devrait prochainement prendre sa place. Les travaux sont prévus pour début 2024. Nous espérons que ce lieu deviendra un lieu de vie et que les associations et les commerçants sauront en prendre pleine possession.

et à votre écoute.

Au vu des ces projets déjà actés, nous avons fait le choix de ne pas déployer d'autres projets importants afin de nous consacrer pleinement au suivi des ces prochains chantiers. Le budget 2024 sera donc consacré à la voirie, aux aléas des travaux et à des études, notamment sur la prochaine tranche de bourg (La Contie, Rue de La Roche) et sur les économies d'énergie (pose de panneaux photovoltaïques sur toitures gymnase et garage communal).

Nous continuerons dans la vie quotidienne à nous engager auprès des écoles et du collège avec notamment la création d'un conseil municipal des jeunes, acté avec Mme Audouze, nouvellement principale, mais aussi auprès de vous, avec le projet de création de potagers partagés. Une parcelle sera mise à disposition sur inscription auprès des secrétaires de mairie permettant de définir les surfaces (fin des inscriptions au 15 mars 2024). Le projet sera mis en œuvre en fonction du nombre de demandes. La collectivité s'engage à aménager (clôtures, réserve d'eau à proximité...) et préparer le sol contre une participation symbolique des locataires. Au vu de la nouvelle loi, nous étudions la possibilité de mettre en place des composteurs collectifs aux abords de ces futurs potagers, accessibles à tous.

Je conclurai cet édito en remerciant toutes nos forces vives, associations, artisans, commerçants...qui participent au dynamisme de notre commune. Une nouvelle fois, je remercie les élus qui m'entourent pour leur action et leur dévouement ainsi que les membres du CCAS et nos agents communaux.

Je reste à votre entière disposition

André DUJOLS, Maire de Saint-Cernin

« N'aie pas peur de perdre des personnes !
Aie plutôt peur de te perdre toi-même en essayant de plaire à tout le monde. »

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA, CHRISTELLE CHAUVET, ANDRÉ DUJOLS, PIERRE DUPONT, BRUNO FILIOL, STÉPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY, DANIELE LACOMBE, SYLVIE LACOMBE, MATTHIEU PIJOULAT, THIERRY RIEU, STÉPHANIE SALIES, GEORGETTE TOUZY.

BRUNO FILIOL, 1ER ADJOINT

chargé de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité

STÉPHANIE GAILLARD, 2ÈME ADJOINTE

chargée de l'administration générale, des finances, et des relations extérieures secondée par le conseiller délégué en charge des affaires scolaires et des manifestations publiques

THIERRY RIEU, 3ÈME ADJOINT

chargé des bâtiments communaux, du logement, du développement durable et du cadre de vie

DANIELE LACOMBE, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

chargée des affaires scolaires et des manifestations publiques

STÉPHANIE SALIES, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

chargée de la culture, des animations communales et du patrimoine

MISSIONS ET COMMISSIONS

1 – URBANISME, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux, Gestion du planning du personnel technique, Programmation des travaux d'entretien des routes communales, Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale, Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, sécurité de l'accès au groupe scolaire ...), Gestion des questions relatives aux biens sectionnaires et communaux, Propreté du bourg et des villages, Mise en place de la signalétique communale, Etude de l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports, Etude et préparation de toutes les thématiques et dossiers en lien avec les questions d'urbanisme et d'habitat sur lesquelles elle émet un avis consultatif (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme...), Gestion de l'éclairage public et de l'eau en lien avec les syndicats, Suivi des contrôles de l'assainissement

MEMBRES : Bruno FILIOL, Jordan ANGELVY, Christelle CHAUVET, Sylvie LACOMBE, Georgette TOUZY, Thierry RIEU

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, RELATIONS EXTÉRIEURES

L'organisation et le fonctionnement des services publics communaux (personnel, écoles, mairie), La réflexion sur la création de nouvelles Commissions, La préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs), Gestion de la dette et des emprunts. Suivi des dossiers en lien avec les affaires administratives, Mise en place d'actions pour répondre dans un cadre éducatif aux besoins de scolarité, d'accueil, de loisirs et d'épanouissement des enfants en lien avec le conseil départemental et la communauté de communes, Relation et relais avec les assistantes maternelles, Etudier les projets sociaux en lien avec les actions du CCAS, Aider à l'épanouissement et à l'insertion des jeunes dans la vie communale, Amélioration des relations Elus/Administrés (démocratie participative, accueil des nouveaux arrivants...), Rédaction des supports d'informations communaux en lien avec les responsables de commissions, Développement de la communication numérique.

MEMBRES : Stéphanie GAILLARD, Luc AVELLANEDA, Christelle CHAUVET, Pierre DUPONT, Danièle LACOMBE, Georgette TOUZY

3 – BATIMENTS COMMUNAUX, LOGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Amélioration des actions en matière de développement durable (énergies renouvelables, économies d'eau, d'électricité, de pétrole, zéro phyto) Etude de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant. Occupation du domaine public, gestion du cimetière, gestion administrative des bâtiments et logements communaux, fleurissement de la commune, améliorer le cadre de vie (parcs, jeux, jardins, espaces verts...)

MEMBRES : Thierry RIEU, Bruno FILIOL, Sylvie LACOMBE, Stéphanie SALIES

4 – AFFAIRES SCOLAIRES ET MANIFESTIONS PUBLIQUES

Mettre à disposition des enseignants et des enfants, les moyens pour assurer des conditions optimales de scolarité dans les écoles maternelles et élémentaires (personnel communal, transports, restauration scolaire (contrôle des menus et commandes)), Organisation de toutes les manifestations publiques à l'initiative de la Municipalité (réunions publiques, inaugurations, cérémonies diverses).

MEMBRES : Danièle LACOMBE, Luc AVELLANEDA, Pierre DUPONT, Stéphanie GAILLARD, Georgette TOUZY

5 – CULTURE, ANIMATIONS COMMUNALES ET PATRIMOINE

Réflexions sur les actions à mettre en oeuvre sur le village pour redynamiser la vie local, Relation et relais avec les associations locales, les agriculteurs et les commerces ainsi que le marché, Dynamiser la programmation culturelle de la commune avec l'accueil de spectacles et la mise en place d'exposition, Développement économique, artistique et touristique en lien avec le tissu commercial et artisanal, en concertation avec la Communauté de Communes, Gestion de la médiathèque, Valorisation du patrimoine.

MEMBRES : Stéphanies SALIES, Jean-Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Mathieu PIJOULAT

DÉLÉGATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

DUJOLS André
FILIOL Bruno
GAILLARD Stéphanie
LACOMBE Danielle
DUPONT Pierre

APPELS D'OFFRES DUJOLS ANDRÉ+

FILIOL Bruno - CHAUVET Christelle
RIEU Thierry - SALIES Stéphanie
ANGELVY Jordan - LACOMBE Sylvie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU)

CHAUVET Christelle
FILIOL Bruno
RIEU Thierry

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DOIRE BERTRANDE

FILIOL Bruno
RIEU Thierry

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DUJOLS ANDRÉ +

6 MEMBRES ÉLUS / 6 MEMBRES NON ÉLUS

AVELLANEDA Luc - CHAUVET Marie Jeanne
GAILLARD Stéphanie - DUNION Marie-Lyse
LACOMBE Danielle - GIBERT Catherine
RIEU Thierry - HERMET Gérard
SALIES Stéphanie - LAJARRIGE Laetitia
TOUZY Georgette - ROUQUIER Alain

IMPÔTS DIRECTS

3 TITULAIRES ÉLUS 2 SUPPLÉANTS ÉLUS

DUPONT Pierre - FILIOL Bruno -
GAILLARD Stéphanie
AVELLANEDA Luc - LACOMBE Sylvie

+

3 TITULAIRES NON ÉLUS 3 SUPPLÉANTS NON ÉLUS

CRETOIS Jacques - BARBET Serge
DEJOU Jacques - JOANNY Louis
FRAISSINIÉ Marie-Jeanne - LESCURE Alain

COLLÈGE HENRI MONDOR

GAILLARD Stéphanie
LACOMBE Danielle

SIETOM

DUJOLS André

DÉFENSE SECURITE INCENDIE

FILIOL Bruno

HABITAT

PIJOULAT Matthieu
RIEU Thierry

AFAPCA

AVELLANEDA Luc

FREDON

RIEU Thierry

DÉLÉGATION SERVICE PUBLIQUE

3 TITULAIRES + 1 SUPPLÉANT

GUY Jean-Christophe - TOUZY Georgette
GAILLARD Stéphanie
CHAUVET Christelle

TOURISME - CULTURE SPORT JEUNESSE (CCPS)

PIJOULAT Matthieu

AGEDI

GAILLARD Stéphanie

CLECT

DUJOLS André
GAILLARD Stéphanie

DÉLIBÉRATIONS



Séance du 26 janvier 2023

- 01-2023 modification éclairage public à Fraissy
- 02-2023 coupes de bois 2023
- 03-2023 servitude la Merlie
- 04-2023 vente parcelle Rozier Bas
- 05-2023 convention Cit informatique
- 06-2023 suppléant Clect

Séance du 24 février 2023

- 07-2023 création logements sociaux/ attribution du marché
- 08-2023 vente four du service de restauration scolaire
- 09-2023 adressage/ dénomination des villages
- 10-2023 prestation de service RGPD/CIT
- 11-2023 coffret forain place de l'église
- 12-2023 subventions exceptionnelles
- 13-2023 subventions exceptionnelles

Séance du 21 mars 2023

- 14-2023 financement micro-crèche / demande fonds cantal innovation
- 15-2023 modification financement la halle
- 16-2023 création logements sociaux subvention FCS
- 17-2023 subvention exceptionnelle

Séance du 4 avril 2023

- 18-2023 vote du CA / CG / affect de résultat 2022
- 19-2023 vote budget primitif - commune 2023
- 20-2023 vote des taux 2023
- 21-2023 vote du CA / CG / affect du résultat
- 22-2023 vote budget primitif - lotissement 2023
- 23-2023 création poste adjoint technique service technique
- 24-2023 création poste adjoint technique 1 ère classe
- 25-2023 ratio d'avancement de grade 2023

Séance du 16 mai 2023

- 26-2023 subvention polar
- 27-2023 financement la halle /région
- 28-2023 convention mise à disposition de locaux en faveur du pôle de la solidarité départementale du département
- 29-2023 subventions
- 30-2023 subvention exceptionnelle / comice agricole de jussac
- 31-2023 délégation de service public micro-crèche
- 32-2023 nom micro-crèche
- 33-2023 déplacement ep enclos municipal
- 34-2023 la halle / choix de l'architecte
- 35-2023 travaux de voirie 2023 / choix de l'entreprise

Séance du 22 juin 2023

- 36-2023 vente en totalité de la parcelle cadastrée ad 144 rosiers
- 37-2023 EP suite aménagement BT Ragheud
- 38-2023 enfouissement du réseau téléphonique a Ragheud
- 39-2023 subvention exceptionnelle-virage dorien
- 40-2023 dissolution caisse des écoles-bilan social
- 41-2023 achat parcelle : 10 grande rue (construction la halle)
- 43-2023 opération revitalisation du territoire / petites villes de demain
- 44-2023 subvention amende de police 2023

Séance du 21 juillet 2023

- 45-2023 délibération modificative transfert opération gymnase, vers opération cimetièrè.
- 46-2023 participation exceptionnel, matériels collège
- 47-2023 services techniques scolaire, périscolaire.
- 48-2023 désignation d'un réfèrènt déontologue pour les élus locaux
- 49-2023 modalité de financement des créations de branchement aep particuliers
- 50-2023 vente claustras extérieurs de l'ancien village vacance de saint-cernin
- 51-2023 remboursement stores / films fenêtrè / école

DÉLIBÉRATIONS



Séance du 18 septembre 2023

- 52-2023 subvention comice agricole de salers
- 53-2023 annule et remplace pour erreur matérielle/ vente en totalité de la parcelle cadastrée ad 144 rosiers
- 54-2023 DM 2 / Subvention FIPDR / ANNULER
- 55-2023 remboursement chariot cimetièrre / râtelier école
- 56-2023 transfert de domanialité d'un cheminement piétonnier et de délaisses des routes départementales n° 260 et 292
- 57-2023 Vente parcelles PUECH -MARZES / ANNULER
- 58-2023 domaine public Cros
- 59-2023 subvention Fipdr
- 60-2023 vente parcelle Puech Marzes
- 61-2023 accueil collectif de mineurs transfert de charges

Séance du 19 octobre 2023

- 62-2023 contrat maintenance et hébergement Orphée médiathèque
- 63-2023 subvention exceptionnelle danse de la Doire
- 64-2023 renouvellement adhésion Pefc
- 65-2023 mise en place de la nomenclature m57 a compter du 1er janvier 2024

Séance du 23 novembre 2023

- 66-2023 admission en non valeurs
- 67-2023 recouvrement de la créance
- 68-2023 remboursement transport scolaire
- 69-2023 autorisation de dépenses en investissement avant vote du budget 2024
- 70-2023 transfert de compétence PLUI Codecom
- 71-2023 révision tarifaire crematorium
- 72-2023 dm 3 recouvrement de la dette et admissions en non valeurs

Séance du 14 décembre 2023

- 73-2023 concession cimetièrre
- 74-2023 prime pouvoir d'achat



Retrouvez toutes les délibérations
sur le site de la commune
(menu la mairie)
www.saint-cernin.fr

CRÉMATORIUM



- 2020 = 265 crémations sur 10 mois de fonctionnement dont 10 dispersions de cendres au jardin des souvenirs et 7 dépôts d'urne au crématorium
- 2021 = 406 crémations dont 10 dispersions de cendres au jardin des souvenirs et 5 dépôts d'urne au crématorium
- 2022 : 411 crémations, 12 dispersions de cendres au jardin des souvenirs et 15 dépôts d'urne.
- 2023 : 503 crémations, 16 dispersions de cendres au jardin des souvenirs et 28 dépôts d'urne.

Redevances versées à la collectivité

2020 : 2650€
2021 : 4120€
2022 : 4431€
2023 : 6666 €

Redevances versées au CCAS

2021 : 1734,66€
2022 : 2424,13€
2023 : 3645,55€

FINANCES

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés le 4 avril 2023 par le conseil municipal.

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

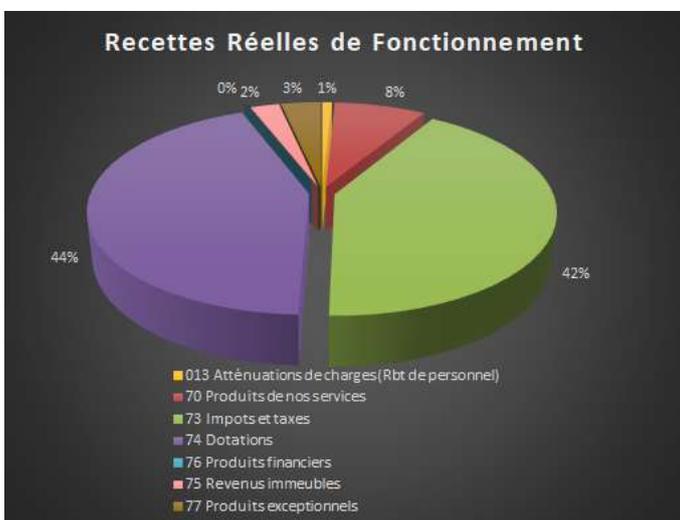
Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT 2022

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 732,78	409 847,12		409 847,12	1 732,78
Opérations de l'exercice	932 633,58	1 238 492,78	347 998,51	952 478,54	1 280 632,09	2 190 971,32
TOTAUX	932 633,58	1 240 225,56	757 845,63	952 478,54	1 690 479,21	2 192 704,10
Résultat de clôture		307 591,98		194 632,91		502 224,89
				Reste à Réaliser	685 662,77	
				Total (excédent de financement)	183 437,88	

QUELQUES CHIFFRES REPERES 2022



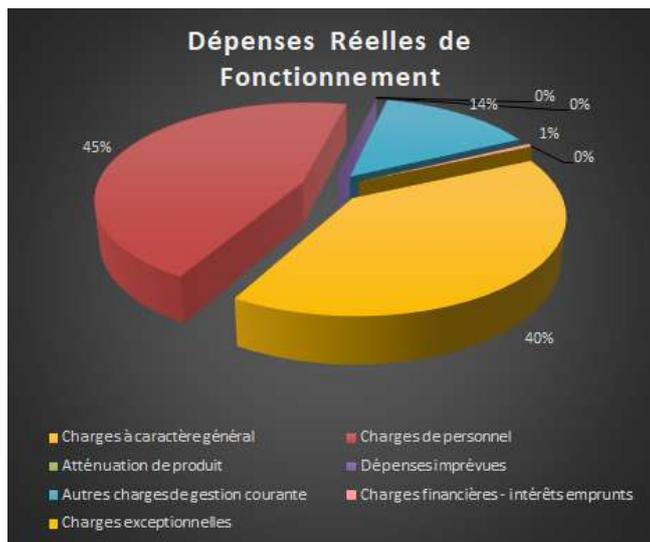
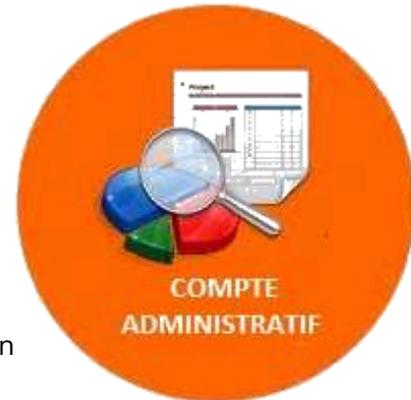
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 238 492,78€** soit une réalisation de 108,31% des prévisions.

A noter cette année, comme l'an passé, une augmentation de la ligne Produits de nos services, et des dotations globales.

REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Département	Région	National	
Ressources Fiscales	503	555	525	482
Dotations et participations	457	396	226	229
Ventes et autres produits courants non financiers	120	182	132	122
Produits réels financiers	0	2	1	0
Produits réels exceptionnels	3	19	12	9

FINANCES



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **862 786.22€** soit une réalisation de 93% des prévisions.

Les charges de personnel : principal poste de dépenses (45% contre 46% en 2021 et 50% en 2020) . 97% des dépenses ont été exécutées par rapport aux prévisions budgétaires. Cela a été induit par l'augmentation du SMIC et des mises à disposition de personnel.

Les charges à caractère général (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives, prestations de services, achats de petits équipements, télécommunications, ...) : deuxième poste de dépenses et 40% des dépenses réelles de fonctionnement. 88% des dépenses ont été exécutées par rapport aux prévisions budgétaires. .

REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence			
		Département	Région	National	
Charges générales	314	316	245	231	
Charges de personnel	348	395	303	301	
Charges de gestion courante	112	121	124	118	
Charges réelles financières	4	22	17	13	
Charges réelles exceptionnelles	0	3	7	4	

Les charges de gestion courante : 14% des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les indemnités des élus, les contributions obligatoires, les subventions aux associations.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

REPERES

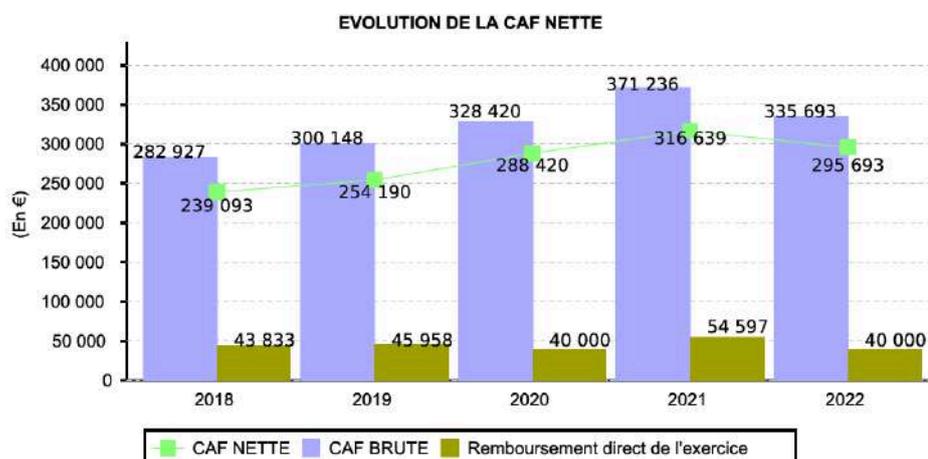
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	54	73	69	56
Recettes liées aux emprunts	1	152	105	81
Subventions et participations d'équipement reçues	190	156	115	97

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	280	636	386	330
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	37	131	88	72

EVOLUTION DE LA CAF NETTE DEPUIS 2018



La CAF Nette = (produits réels - Dépenses réelles) - Dettes en capital

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses opérations d'équipement.



Le budget 2023 a été voté le 4 avril 2023 par le conseil municipal, en même temps de le vote du compte administratif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maintenir un endettement faible ;
- de mobiliser autant que possible, des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR 2023), de la Région (Bonus relance), du Conseil Départemental (Amendes de police).
- de maintenir des dépenses d'investissement dynamiques grâce à un autofinancement émanant d'une section de fonctionnement en suréquilibre, c'est-à-dire présentant davantage de recettes que de dépenses et permettant de réaliser un programme d'investissement pragmatique

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour 2023 à **1 185 724.02 €**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire), aux impôts et taxes, aux dotations et participations et aux revenus des immeubles.

Quatre principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux (327 787 €) + taxes sur les pylônes (185 000 €)
- Les dotations versées par l'Etat (477 847 €)
- Les revenus des immeubles : environ 27 000 €
- Les prestations de service à la population : environ 60 000€.

La part des recettes émanant des services rendus à la population n'étant pas la plus importante, le budget reste dans la droite ligne des années antérieures.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales (l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures), les salaires des agents communaux, les subventions versées aux associations, les contributions à divers organismes, les indemnités des élus et les intérêts de la dette à payer.

Les principales charges sont :

- les charges générales comprenant les achats divers, les services et les taxes (381 000.00€),
- les dépenses de personnel (413 500 €)
- le virement à la section d'investissement (222 828 €)



LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2023

Les taux des impôts locaux pour 2023 (inchangés depuis plus de 10 ans, sauf la réintégration de la part du département pour la taxe foncière sur le bâti)

- Taxe foncière sur le bâti : (15.58% + 23.56%) = 39.14%
- Taxe foncière sur le non bâti : 68.28%
- Taxe d'habitation pour résidence secondaire : 10.02 %

FINANCES

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de véhicules, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes.
- en recettes : l'autofinancement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Le principal projet de l'année 2023 est le suivant :

- Création d'une micro-crèche pour 610 000 €

D'autre part, certaines opérations de 2022 restent encore à réaliser à savoir

- Logements sociaux pour 600 000€
- Travaux d'Electrification pour 31019.73€
- La Halle pour 465 000€
- La Voirie pour 265 000€

Les principales recettes d'investissements prévues :

- Les subventions prévues : 411 319.80 € (+613 077.46 € en restes à réaliser)
- L'emprunt : 542 204.49 €
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 307 591.98 €.

La section d'investissement s'équilibre à 2 419 740.23 €.

VOTE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPE	LIBELLE	RAR 2022	BUDGET 2023	TOTAL PREVU	OPE	LIBELLE	RAR 2022	BUDGET 2023	TOTAL PREVU
112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	15 534.24	30 000.00	45 534.24	193	AMENAGEMENT MAISON SERV	0.00	0.00	0.00
113	HOTEL DELCAMP - halle commerçante	435 000.00	30 000.00	465 000.00	194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	0.00	8 000.00	8 000.00
114	MATERIEL MOBILIER DIVERS	700.00	16 000.00	16 700.00	195	AIRE DE CAMPING CAR	0.00	0.00	0.00
116	LOGEMENTS MEDIA	585 016.00	70 000.00	655 016.00	196	TRANCHE BOURG	5 000.00	0.00	5 000.00
127	TRAVAUX BATIMENTS CNX	11 000.00	25 000.00	36 000.00	197	PLACE MAISON ARTISANS ART	4 918.50	3 000.00	7 918.50
150	VOIRIE	150 333.29	115 000.00	265 333.29	198	ADRESSAGE	11 631.71	5 000.00	16 631.71
176	GYMNASE	41 846.77	12 000.00	53 846.77	199	DEVELOPPEMENT DURABLE	3 984.42	0.00	3 984.42
182	SALLE DES FETES	0.00	0.00	0.00	200	ROUTE FORESTIERE	0.00	0.00	0.00
186	CREMATORIUM	0.00	0.00	0.00	201	SECURITE - DEFENSE	6 500.00	5 000.00	11 500.00
187	MATERIEL SERVICE TECH	0.00	0.00	0.00	202	CIMETIERE	20 000.00	10 000.00	30 000.00
190	ECOLE	0.00	15 000.00	15 000.00	203	MICRO-CRECHE		610 000.00	610 000.00
191	CULTURE / PATRIMOINE	7 275.30	54 000.00	61 275.30	204	ACHAT FONCIER		50 000.00	50 000.00
192	AIRES DE JEUX	0.00	0.00	0.00			1 298 740.23	1 058 000.00	2 356 740.23

112 ELECTRIFICATION (SDE)

Village de Lagarde BT/EP (6 814.60€), Village de Fontbulin BHT/EP (3 200€), Economies d'énergies (1 800€)
Coffret forain place de l'église (4 131€), Modification EP FRAISSY (1 420€), Ragheaud/ Le Theil (21 000€)

113 HOTEL DELCAMP

Construction Halle Commerciale 411792,00€, aléas travaux 5% 20589,60€
Dommage ouvrage (17 400€), Raccordement réseau + mesures de protection (10 000€)
DETR (100 736€), FCS (50 000€), REGION (60 000€)

114 MATERIEL MOBILIER DIVERS

Panneau Mairie (700€)
Ordinateurs et accès WIFI Mairie, (1 850€), enseigne Mairie (1 000€), Switch mairie (845€), Elément podium (1 000€),
Table pique-nique pour l'association les Etangs de Lagardette (263,68€), Outillage services techniques (4 688.32€)

116 CREATION LOGEMENTS SOCIAUX

Frais d'études 101 016€, Création de 8 logements sociaux (projet ESAT) 484 000€
Aléas travaux et maîtrise d'ouvrage (70 000€)
DETR 2021 150 830,00 €, REGION 2021 112 000,00 €, FCS 2023 25 00,00 €

127 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Appartements Ecole (1636.82€), Remplacement porte salle des aînés (4500€), Eglise - Reprise électricité et éclairage
tribunes + Déplacement cuve Fioul (4535.32€)
Eglise - éclairage extérieur (1695.56€), Appartements Ecole : (8696€), Porte acces city (5 112€), Rénovation parquet
Salle des fêtes (4000€)

150 VOIRIE / RESEAUX

Réfection parking sous le CACF 23 948,40€, Travaux routes 126 384,89€
Travaux Routes (108 700€), Maitrise d'œuvre (3 918,08€)
Amendes de Police / DEPARTEMENT 5 000€

176 GYMNASSE

Enrobé Colas + place PMR (19 590€), Amiante avant travaux gymnase et garage communal (751,20 €), Eclairage LED
(18505,57€), Etude Panneaux Photovoltaïques (3 000€)
LED nouveau budget (2 800,00), Ouverture murale dans un mur du gymnase (8 544,60€)

190 ECOLE

Fontaine à eau cantine (1 500€), Eplucheuse à pommes de terre (3 500€), Plateaux inox cantine (1 400€), Stores salle
de classe maternelle (261,91€), séparations toilettes maternelles (675.36€), 4 packs pistolets / cibles laser Collège (2
937,71€)

191 CULTURE PATRIMOINE

Etudes Belvédère (7 275,30€)
Table d'orientation (1 300€), Travaux Bélvédere (45 540€), dommage ouvrage + études (5 218€)

194 PROJET VILLAGES

Fontaine Anglards le pommier / Cambon (1 333,80€), Escaliers Centre Bourg (6 084€)

196 TRANCHE BOURG

Etude 5 000,00€

197 PLACETTE MAISON ARTISAN D ART

Etude (3 572,81 € solde), Maitrise d'œuvre placette église (1518€), EP Placette de l'église (1345.69€ solde)
Végétaux (2 500€)

DÉTAIL DES OPERATIONS

198 ADRESSAGE VILLAGES

Etude (4400€), Plaques numéro de maisons (4 500), Panneaux de signalisation Villages (1 200€)
Panneaux de signalisation Villages (2 000€)

199 DEVELOPPEMENT DURABLE

Raccordement des sanitaires sur cuve récupération eaux de pluies (1427,22€)

200 ROUTE FORESTIERE

Route forestière Anglards projet 2021-2022 REGION/EUROPE (84 877,93€)

201 SECURITE - DEFENSE

Réfection poteaux incendie 6500,00€
Radars pédagogiques (5 000€)



Ils soutiennent
nos projets
d'équipements
2023

SUBVENTIONS



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions proposées cette année ont été attribuées selon les années antérieures. Nous vous rappelons que chaque demande de subvention doit être accompagnée d'un bilan moral et financier, d'un RIB et d'une attestation d'assurance à jour.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
AAPPMA de PLEAUX	200,00	ETC BARSAC SAINT-CERNIN	400,00
ADMR	1000,00	Football Club des 4 Vallées	1400,00
Amicale des Parents d'Élèves	3000,00	Foyer socio-éducatif	300,00
Les Commerçants	300,00	Association Gymnastique Volontaire	300,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	1400,00	Hand Ball Club	300,00
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	300,00	Les Fous Volants de la Doire	300,00
Anciens Combattants en Algérie	300,00	Les Peintres de ST CERNIN	300,00
ASED	500,00	Les rétros du plateau	150,00
Association Doire Patrimoine	100,00	Racing Club SAINT-CERNIN	3500,00
Association Donneurs de Sang	200,00	Société de Chasse	300,00
Association Sportive du Collège	1200,00	Les crins de la Doire	300,00
Atelier Théâtre Le Soir à la Brune	500,00	ACAL CANTAL	160,00
Chorale Courant d'airs	200,00	PREVENTION ROUTIERE	100,00
Club des Aînés de la Vallée de la Doire	300,00	VIRAGE DORIEN	150,00
Comice Chevaux Race Lourde	300,00	DANSE DE LA DOIRE	300,00
COMITE ANIMATIONS ESTIVALES	3000,00	REFUGE BIENVENUE	100,00
Découverte des Sentiers Doriens	400,00	TOTAL	21 560,00

Une subvention de 5 000€ sera reportée sur le budget de 2024 au profit de l'ACCA de Saint-Cernin, afin de participer aux frais d'agrandissement et de mise aux normes du local de chasse.

URBANISME, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

VOIRIE

Les travaux de la placette de l'Eglise sont terminés pour un montant de 50 231€.

Dans la continuité, l'agrandissement du parking du Crédit Agricole a été réalisé pour un montant total de 23 940€ offrant une dizaine de places supplémentaires en plus de 2 places sur la placette et une haie a été plantée afin de préserver le vis-à-vis du voisinage.

Un emplacement pour les containers qui ont été regroupés a été mis en valeur avec des claustras par les agents municipaux.

Nous regrettons les retards des travaux d'aménagement du gymnase du fait, entre autres, des intempéries. Il est prévu que l'enrobé, les bordures et le traitement des eaux pluviales commencent fin février.



Les escaliers desservant la Rue Impériale depuis l'enclos municipal, devenus dangereux, ont été réhabilités pour un montant de 6 084€.

Concernant les routes des villages, les travaux ont débutés et sont toujours en cours (réfection totale ou partielle) :

- Villages de Ragheaud jusqu'au Theil
- Route du Moulin à Vent (petit bois)
- Villages de Bargues, Le Beix, Bournazels, Thourou, Cambourieu et Lamourio, Apcher

ELECTRIFICATION

Du village de Ragheaud jusqu'au Theil, une gaine électrique a été posée par l'Entreprise Bergeaud afin d'enfourer le réseau électrique et télécom conjointement avec la réfection totale de la voirie. La continuité de ces travaux sera faite par l'entreprise Massif Central réseau.

La fin de ces travaux avec le raccordement, la dépose des poteaux ciment est prévue pour 2024.

Au village de Lamourio, dans la cadre des travaux de voirie, une partie du réseau électrique pourrait être enfouie. Un devis a été demandé au SDEC (montant prévu 2 970€)

Une deuxième borne foraine a été posée à la place de l'église et la borne foraine de l'enclos municipal a été renforcée afin de faciliter et développer les animations diverses notamment l'organisation de concerts comme a pu le proposer le Comité d'Animations pour un montant de près de 4000€.

dans e cadre des économies d'énergie, l'éclairage du gymnase a été renouvelé en totalité au profit d'un éclairage à Leds pour un montant de 21 200€.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Après 25 ans de service, Sébastien RIGALDIES a fait le choix de rejoindre le service des routes du conseil Départemental. Pour le remplacer, nous accueillons Florentin DENAGE, nouvellement habitant de Saint-cernin, en poste auparavant à la Ville d'Aurillac.



Projets 2024

Il est prévu de réfectionner le Pont Majou qui est actuellement interdit à la circulation des + de 3.5 tonnes pour des raisons de sécurité. Le montant prévu est de l'ordre de 68 000€. Des demandes de subvention sont en cours.

COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La mairie de Saint-Cernin vous informe de l'actualité locale à travers différents médias. Ces derniers sont animés pour vous servir au quotidien et partager les temps forts qui rassemblent les habitants.

La commission Communication de la commune s'est dotée de nombreux atouts pour vous prodiguer une information de qualité, mais aussi partager et tisser des liens de proximité.



LIKEZ LA PAGE FACEBOOK MAIRIE DE SAINT-CERNIN !

La mairie vous informe en continu de toute l'actualité qui concerne le village et partage avec vous les images des temps forts qui rythment son quotidien.

→ Associations doriennes, cette page est aussi la vôtre. Communiquez vos événements et photos à mairie@saint-cernin.fr et nous les diffuserons.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAU POCKET !

Ce système téléchargeable sur smartphones, tablettes et maintenant ordinateur. Simple et efficace, il vous prévient instantanément par notification sur les smartphones et tablettes des alertes et des informations de votre commune. Alertes risques majeurs ou météo, coupures réseau, travaux sur la voirie, événements et manifestations ...Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connecté à l'actualité de votre commune !



SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE SAINT CERNIN

Un nouveau site internet, afin de répondre au mieux à vos besoins. Une version qui inclut de nombreuses nouveautés dont l'ergonomie (l'organisation des contenus et des rubriques a été repensée pour faciliter l'accès aux informations), le design (plus actuel, toujours en harmonie avec la charte graphique), la navigation (le site devient compatible avec vos tablettes et smartphones).

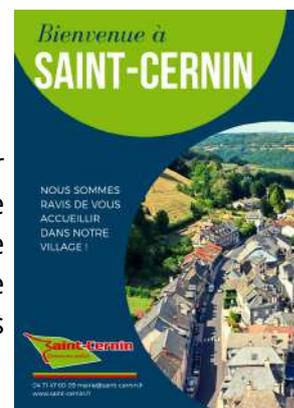


BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL

Il permet de faire un retour sur ce qui a marqué la vie du village au cours des douze derniers mois, source d'actualités et d'événements d'ordre municipal ou associatif. Il est distribué dans tous les foyers.

NOTRE LIVRET D'ACCUEIL EST À VOTRE DISPOSITION

Ce « Guide », condensé d'informations pratiques, offert à chaque nouveau foyer lors de son arrivée mais aussi aux touristes, est consultable en mairie ou sur le site. La pochette et ces 20 fiches sont aussi à la disposition des propriétaires de gîtes pour leurs locataires de passage sur notre commune. L'occasion de présenter notre commune, nos services, nos associations, nos commerces, nos artisans doriens.



● ● ● Mais aussi un panneau d'affichage où l'on retrouve les publications obligatoires.

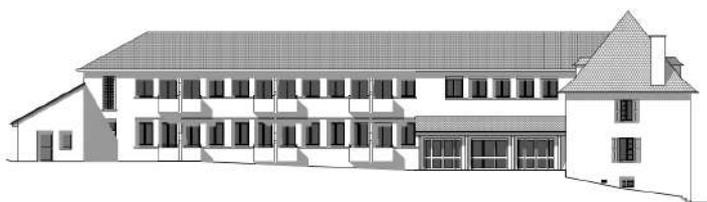
COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DES PROJETS D'ENVERGURE POUR 2024



La réalisation de huit studios au-dessus de la médiathèque, dans la continuité des logements actuellement occupés par les usagers de l'ESAT d'Anjoigny devrait se terminer fin mars 2024..

Ce projet ainsi que la reprise en gestion du bâtiment existant apportera des recettes supplémentaires au budget fonctionnement.

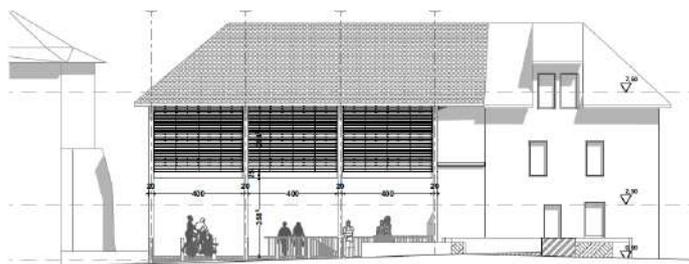


Le permis de construire de la micro-crèche a été déposé en décembre dernier laissant espérer un début de construction en avril 2024 pour une durée d'une année. Au vu de la conjoncture économique et des études de sol obligatoires, le projet dépasse les chiffrages initiaux mais les demandes de financement devraient permettre de limiter l'apport communal. Le mode de gestion est à l'étude avec la Communauté de Communes et la Commune de St Martin Valmeroux.



Le projet consiste en la création d'une halle couverte dans une « dent creuse » du bourg de Saint Cernin, suite à la destruction d'une ancienne bâtisse par un incendie afin de revaloriser cet espace pour recréer une centralité dans le bourg, sur laquelle pourraient s'appuyer de nombreuses manifestations.

Il s'agira d'un espace public couvert faisant le lien entre la Grande Rue, axe principal du Bourg, et la place de l'église. La structure sera en bois massif, largement ouverte en partie basse pour laisser une vue depuis la Grande Rue sur l'église et les montagnes, au loin.



AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

BILAN DE RENTRÉE

A ce jour, l'effectif total de l'école est de 95 élèves à début septembre. Le nombre d'élèves diminue cette année avec un effectif important de 18 élèves partis au collège. Des rentrées étaient prévues pour Janvier et Avril 2023.

Il se répartit comme suit :

- 14 élèves en PS et MS avec Mme COURBEBASSE
- 19 élèves en MS et GS avec Mme FLEYS
- 23 élèves en CP et CE1 avec Mme DELACUVELLERIE
- 19 élèves en CE2 et CM1 avec Mme POLONAI
- 20 élèves en CM1 et CM2 avec M.RAYNAL

L'école a vu quelques améliorations batimentaires avec la réfection du hall et des sanitaires de l'école maternelle.

Afin d'améliorer la pause méridienne et de permettre aux enfants de se détendre, nous avons investi dans des jeux pédagogiques mais aussi des jeux extérieurs.

CONTINUITÉ DE LA SÉCURISATION DE L'ACCÈS

La municipalité a décidé de mettre un agent à l'arrivée de l'école et à la sortie afin de sécuriser les accès et la circulation.

Il est présent sur la voie publique de 8h à 8h30 et de 16h15 à 16h45.



Il est rappelé que des parkings sont à votre disposition à la mairie et à la médiathèque. Il est interdit de se garer sur le parking devant la salle des fêtes aux heures d'école.

Dans l'intérêt de tous, et particulièrement de nos enfants, nous vous demandons le plus grand respect envers l'agent mis à disposition !

PERSONNEL COMMUNAL

- CHATEAU Stéphanie (*Classes Maternelles, Cantine, Garderie et entretien des locaux*)
- DELPUECH Aurore (*Classes Maternelles, Cantine, Garderie et entretien des locaux*)
- DUFFAYET Yolande (*Cantine, Garderie et entretien des locaux*)
- BOUTET Justine (*Classes Maternelles, Cantine, Garderie et entretien des locaux*)
- OUBATTI Anaïs (*Contrat Aidé*)

COORDONNÉES

Ecole publique de Saint-Cernin
2 rue des Ecoles - 15310 SAINT CERNIN
elem15.st-cernin@ac-clermont.fr

HORAIRES

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
8h30-11h30 / 13h30-16h30

GARDERIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
7h30-8h30 / 16h30-18h30

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE...



À l'occasion du départ à la retraite de Ginette LESCURE, le maire André DUJOLS et son conseil municipal avaient convié sa famille, ses collègues, le CCAS et les enseignants pour un pot de départ. Ginette Lescure a intégré la fonction publique en 1982, comme adjointe technique. Elle a commencé en poste à l'école maternelle et sur les activités périscolaires à temps partiel. Elle a pendant toutes ses années pris soin des enfants et a connu deux générations. En 2014, Ginette avait reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil pour 30 ans de service.

« Ginette, une personne discrète et compétente appréciée de tous, ses collègues, l'équipe pédagogique et les familles. Elle a su transmettre ses compétences au fil des années notamment à Justine, qui prendra sa place au sein de la collectivité. Il est certain que tu manqueras à tous, a souligné André DUJOLS. Je te félicite pour ta droiture, ta rigueur, ta disponibilité, ta discrétion, mais aussi pour la qualité de ton travail et sa régularité. »

Une émotion certaine pour toute l'équipe après tant d'années, Ginette ayant su créer du lien et une affection visible.

Une retraite bien méritée après 41 ans de service pour sa commune. Elle va désormais profiter de ses moments avec son époux Alain, ses enfants, Anthony et Emilie et de son petit-fils, Clément, qui est ravi de ne plus partager sa « mamie ». Pour clôturer sa dernière année scolaire, la municipalité, ses collègues et les enseignants lui ont offert quelques cadeaux pour lui permettre de bien profiter de sa retraite.



Merci Ginette !

COLLÈGE HENRI MONDOR

Cette année, nous souhaitons la bienvenue à Mme Béatrice AUDOUZE, nouvelle principale du Collège, un collège dynamique avec une équipe pédagogique rassemblée autour du bien-être et de la réussite des élèves.

De belles performances et un véritable engagement de tous, élèves et professeurs Jérôme Angely et Sébastien Janiaud. Félicitations aux élèves, Vice champions académiques UNSS de Football et champions du Cantal en section Rugby UNSS !!



Saison 6 à Val Thorens pour les classes de 4ème du collège !



Bravo aux 60 élèves du collège pour leur participation au cross départemental UNSS !

VIE LOCALE, CULTURE ET PATRIMOINE



Les bénévoles sont essentiels au fonctionnement des associations. Ils apportent leur temps, leur énergie, leurs compétences et leur passion au service d'une cause. Ils contribuent à la réalisation des missions sociales, culturelles, sportives ou environnementales des associations. Ils participent aussi à la vie démocratique et à la cohésion sociale du village. Ils sont précieux pour l'attractivité de notre commune.

Cette année, 3 nouvelles associations ont rejoint notre commune : Danse la Doire, Judo et Yoga.

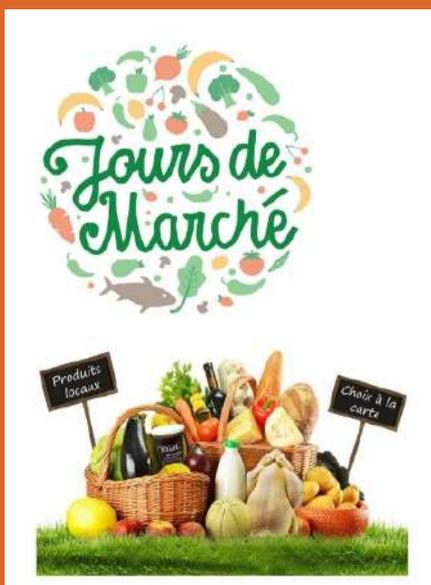
N'hésitez pas à venir découvrir ou faire découvrir ces activités sportives.



Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous les bénévoles qui ont contribué au succès des diverses manifestations proposées cette année. Grâce à votre engagement, votre générosité et votre enthousiasme, nos administrés ont pu profiter et partager des moments conviviaux.

Bravo pour votre implication ! Et surtout n'hésitez pas à rejoindre nos associations !

MARCHÉ DORIEN



Notre marché Dorien est fragile, mais il reste un lieu de rencontre, d'échange et de découverte pour les habitants et les visiteurs de notre commune. Il offre une variété de produits locaux, frais et de qualité, qui valorisent le savoir-faire et la diversité de notre territoire, nous sommes toujours en recherche de nouveaux exposants et nous œuvrons afin de trouver une organisation pérenne.

En venant au marché, vous soutenez les producteurs, les artisans et les commerçants qui participent au dynamisme économique et social de notre commune. Venez nombreux au marché, dans l'enclos municipal de 16h30 à 19h tous les 1^{er} vendredi du mois jusqu'au mois d'avril (et d'avril à octobre tous les vendredis) et pour le Food Truck burger, c'est tous les 2^{ème} vendredi du mois.

VIE LOCALE, CULTURE ET PATRIMOINE

SALON DU POLAR

Cette année, nous pouvons nous réjouir, car la 8ème édition salon du polar a été un succès pour les auteurs et les lecteurs.

Elle s'est déroulée le 18 novembre, plus de 30 écrivains ont participé à cette manifestation qui a attiré plus de 200 visiteurs. Les dédicaces sur le salon et la conférence de Sylvie BARON sur Agatha Christie ont permis de partager la passion du POLAR dans une ambiance conviviale et professionnelle. Le salon du polar de St Cernin est devenu un rendez-vous incontournable pour les amateurs du genre.



Les médiations scolaires qui se sont déroulées en amont du salon le jeudi 16 et vendredi 17, aux collèges Henri Mondor de Saint-Cernin, au collège « Le Méridien » de Mauriac, au collège de Pleaux ainsi que dans les écoles primaires de la communauté de commune du Pays de Salers des classes de CP au CM, ont encore réalisé pleinement leurs rôles et ont permis aux plus jeunes de rencontrer des auteurs, et de bénéficier d'échanges privilégiés avec eux autour de leurs ouvrages ou d'une lecture improvisée par nos auteurs.

Nous enregistrons des retours très positifs que ce soit des enseignants que des élèves

Les auteurs ont apprécié leur venue dans notre village, l'esprit chaleureux de notre salon a porté ces fruits avec des retours de mail et de sms tous très positifs.

Nous tenons à remercier les partenaires actifs pour leur soutiens financiers autant que moral.



MÉDIATHÈQUE

Notre médiathèque est un lieu de culture, de partage et d'apprentissage.

Elle offre aux usagers un accès à une grande diversité de ressources documentaires, numériques et audiovisuelles.

Elle propose également des animations, des expositions et des ateliers pour tous les âges et tous les goûts.

La médiathèque est un espace ouvert à tous, qui valorise le savoir, la créativité et la convivialité.

VIE LOCALE, CULTURE ET PATRIMOINE

Cette année, notre médiathécaire, Karine , nous a proposé de belles rencontres avec notamment :



Exposition
de
Michel Georgin



Hall de votre médiathèque
Vendredi 21 avril 2023
Causerie avec l'artiste à 17h

Dans le hall de la médiathèque s'est tenue l'exposition de Michel Georgin qui nous a fait partager l'évolution des « Burons » ce bâti typique du Cantal, ses spécificités à travers les différentes époques, et selon l'emplacement.

A travers ses croquis réalisés lors de nombreuses randonnées, il nous a fait découvrir également le rôle des burons sur cinq siècles.

Nous avons accueilli l'exposition « Prendre et Surprendre » de l'illustratrice et autrice Lucie Félix, au hall de la médiathèque.

En collaboration avec la Communauté du Pays de Salers et du Conseil Départemental, les élèves des 7 écoles du Pays de Salers ont pu développer leur créativité et leur sens de l'observation.

Ce sont les enfants qui font et transforment l'exposition à partir du principe tout simple des puzzles à encastrement, au fil des tableaux, l'histoire se construit tout doucement...



Les ateliers « du pep's entre nous » sont des temps de partage et de lien entre un parent et son enfant. Ils permettent d'expérimenter ce que Patty Wipfler nomme « le jeu-écoute » dans son ouvrage « à l'écoute des enfants ».

Nous avons pu proposer à nos familles un temps d'écoute et de partage avec leurs enfants , pour renforcer la complicité et explorer en liberté toutes formes de jeux, cet atelier a été animé par une consultante en parentalité.



A partir du 03 janvier 2023, votre médiathèque change d'horaires !

Vous pourrez retrouver Karine, les après-midi :

- les lundis de 14h30 à 16h30
- les mardis de 14h30 à 18h00
- les jeudis de 14h30 à 16h30
- les vendredis de 14h30 à 18h00



CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LOGEMENTS



Dans la continuité de notre engagement sur la rénovation de nos logements, nous avons effectué la mise aux normes électriques d'un nouvel appartement au-dessus de l'école primaire. Nous avons également équipé l'éclairage de la cage d'escalier d'une minuterie et restaurer les luminaires extérieurs de la cour de l'école. Les velux de l'appartement du dernier étage seront remplacés prochainement.

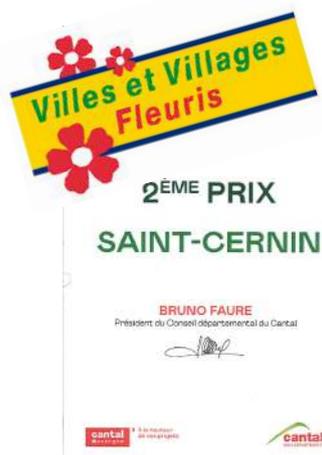


Nous vous rappelons que la demande de logements locatifs est permanente sur notre commune et nous vous encourageons à nous faire remonter les informations sur vos biens disponibles en mairie afin d'aiguiller les éventuels demandeurs.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Toujours dans un souci d'économie d'énergie, nous avons changé la porte d'entrée de la salle utilisée pour le club des Aînés. Suite à la vente de l'ancien presbytère, nous avons dû procéder au déplacement de la cuve à fioul qui se trouvait jusqu'alors dans le garage de la dépendance face à celui-ci. Le chauffage fonctionne à nouveau correctement.

Comme à toutes les vacances d'été, nous avons pu compter sur nos agents municipaux pour réaliser des travaux d'amélioration sur nos bâtiments scolaires. Ils ont ainsi réaménagé en totalité les sanitaires de l'étage de l'école maternelle et procédé à la pose de stores à la place des rideaux usagés de la salle de classe des petites sections.



CIMETIÈRE COMMUNAL

Il a été installé une rampe sur le bas du cimetière neuf afin de pallier à la forte déclivité et ainsi sécuriser l'accès aux piétons. Une ouverture équipée d'un portillon sera prochainement réalisée dans le mur de l'ancien cimetière du côté du parking pour créer un accès PMR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION S SOCIALES (CCAS)

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées. Cet organisme fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Le budget 2023 s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et en recettes à **49281.43€**
- en investissement, en dépenses et en recettes à **55340.40€**

Vote du CA 2022

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble		Recettes ou Excédent
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit		
Résultats reportés		19 939.41		39 960.63			59 900.04
Opérations de l'exercice	24 627.51	29 069.53	3 952.47	1 620.81	28 579.98		30 690.34
TOTAUX	24 627,51	49 008,94	3 952,47	41 581,44	28 579,98		90 590,38
Résultat de clôture		24 381.43		37 628.97			62 010.40
				Reste à Réaliser	29 911.14		
				Total (excédent de financement)			32 099,26
				Pour mémoire, virement à la section d'investissement			11 738.60

TELETHON 2023



Pour la dixième année consécutive, le CCAS, avec le soutien de la municipalité, les associations et les commerçants, se mobilise pour le Téléthon. Durant deux jours, vendredi 1 et samedi 2 décembre, la solidarité fût au cœur du programme. Le programme a été déterminé lors d'une réunion à la mairie avec l'ensemble des partenaires de l'opération en présence d'André Dujols, maire, de membres du CCAS, d'élus Municipaux mais aussi de Guy Carcanague, responsable de la coordination Cantal pour l'AFM.

Les animations ont rencontré encore cette année un franc succès auprès des doriens : inauguration du week-end solidaire par les écoliers avec la découverte de leur banderole fabriquée pendant le temps scolaire, challenge sportif par les collégiens avec sensibilisation aux maladies génétiques, course et marche de nuit, challenge sur home trainer, lavage de voiture, vente d'objets, petits déjeuners, dégustation de tripoux, crêpes, vente de gâteaux artisanaux ...

MERCI A TOUS POUR VOTRE GENEROSITE !

LES ACTIONS SUR 2023

- Etude de dossiers de demandes d'aide
- Fin des travaux de la placette Maison d'Artisan d'Art en collaboration avec la Mairie
- Subvention auprès de l'APE pour participation aux divers frais des sorties scolaires à hauteur de 1000€
- Aide au financement du voyage scolaire Val Thorens de 500€ attribué au FSE du Collège
- Allocation d'un bon d'achat pour les naissances
- Attribution de subventions pour les associations caritatives
- Participation aux voyages de fin d'année des écoles Maternelles et Primaires (financement des transports), Participation au financement du voyage à Val Thorens pour les collégiens à hauteur de 50€ par enfant pour les familles domiciliées à St Cernin.
- Distribution de bons d'achat auprès des personnes de plus de 75 ans domiciliées sur la commune et inscrites sur la liste électorale avec une augmentation de 40€ à 45€.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE REVITALISATION RURALE (OPAH-RR)

Des aides existent pour les propriétaires ! Tant pour la rénovation énergétique, les travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap que pour la remise sur le marché de logements vacants.

Des aides financières (Etat, Anah, Caisse de retraite, Communauté de communes ...) peuvent vous être accordées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Depuis le début de l'opération en 2020, déjà plus de 450 ménages ont été renseignés. N'attendez plus, venez vous aussi rencontrer le conseiller habitat d'OCTEHA ! OCTEHA vous renseigne sur les aides financières qui peuvent vous être accordées, vous conseille sur vos travaux et vous accompagne dans le montage des dossiers de demandes d'aides et le tout, gratuitement.



À LA MAIRIE DE SAINT-CERNIN DE 14H À 15H

Mardi 27 février
Mardi 28 mai

Mardi 27 août
Mardi 26 novembre

PERMANENCES OCTEHA UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

- **Communauté de communes du Pays de Salers** - 3, place du Château - 15140 SALERS
- **Ou dans vos communes :** Ally, Anglards de Salers, St Cernin, St Illide, Pleaux et St Martin Valmeroux



Contactez : Paul FLEURET
pfleuret@octeha.fr
06 44 51 92 35



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

La Communauté de communes du Pays de Salers organise l'Accueil de loisirs, sur plusieurs sites de son territoire, sur les communes de St Martin Valmeroux, St Cernin, Pleaux et Anglards de Salers, et ce pour chaque vacances scolaires.

Les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (possibilité de repas au restaurant)
Les Mardi et jeudi : de 8h30 à 18h00 en journée continue (prévoir un pique-nique)
Tous les jours : garderie à partir de 7h30 sur inscription

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Véronique VIZET
enfance.jeunesse@pays-salers.fr - 04 71 40 72 09 / 06 83 55 15 07

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS



Changeement

à partir du 01.09.2023
la Communauté de communes
intègre ses nouveaux locaux

Retrouvez nos services et les permanences de nos partenaires :

Horaires inchangés :
Du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Espace d'Activités 360°
1 rue des Feuilles
1540 Ste Eulalie
04 71 40 72 09 - contact@pays-salers.fr



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉMÉNAGE

VOS SERVICES

Les services administratifs de la Communauté de communes du Pays de Salers étaient depuis 16 ans hébergés 3, place du Château à Salers. Compte tenu du développement de la structure, ces locaux n'étaient plus adaptés. C'est pourquoi, depuis le 1er septembre, l'ensemble des services administratifs de la collectivité sont localisés sur l'Espace d'activités 360°, 1 rue des Feuilles à Ste Eulalie.

PLUS ACCESSIBLES

Ces nouveaux locaux, mieux adaptés aux besoins et aux activités de la structure permettront d'offrir aux usagers un accueil plus accessible et plus confidentiel.

Le parking des visiteurs se situe juste devant l'entrée du bâtiment facilement identifiable dès l'arrivée.

PERMANENCES

Les permanences déjà en place avec la chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie, Octeha et Cantal rénové énergie sont maintenues et se dérouleront à l'intérieur des nouveaux locaux.

PAS DE CHANGEMENT DES COORDONNÉES

D'un point de vue technique, les coordonnées mails et téléphoniques restent inchangées.

Vous pourrez toujours joindre l'accueil par téléphone au **04 71 40 72 09** ou par mail à contact@pays-salers.fr.

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)



Le mercredi 22 février 2023, Communauté de communes du Pays de Salers, représentée par son président Pierre MENNESSON, ainsi que 11 des communes du territoire, ont conjointement signé, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représentée par Alain MENINI, président de la CAF et Pascal PONS, directeur de la CAF, la Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale, c'est quoi ?

La Convention territoriale globale n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social), soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant. Cette convention représente le nouveau projet social du territoire et établit les priorités et les actions à mettre en place à l'horizon 2026.

En partenariat avec la CAF, la Communauté de communes du Pays de Salers s'engage en signant conjointement avec onze de ses communes (Anglards de Salers, Ally, Freix Anglards, Girgols, Pleaux, St Cernin, St Illide et St Martin Valmeroux, Tournemire, St Cirques de Malbert, St Chamant), la Convention Territoriale Globale, nouveau projet social de notre territoire.

OUVERTURE DES DECHETTERIES

Objectifs

depuis septembre 2023, la phase expérimentale et le taux de fréquentation ont révélé qu'une nouvelle organisation était nécessaire afin de répondre aux attentes des usagers, fluidifier les flux entrants et accentuer la pratique du tri, du recyclage et de la valorisation des matières.

trier ses déchets peut prendre un peu de temps mais engendre de nombreux bénéfices : financiers (le coût de traitement des déchets triés est moins cher que celui des ordures ménagères), environnementaux (moins de pollution de l'air et de l'eau, moins d'extractions de matières premières, moins de dégradation des paysages), sociaux (la multiplication de filières de valorisation et des volumes de déchets triés sont créateurs d'emploi).

Nouveaux Horaires :

DÉCHÈTERIES PLEAUX ET ST CERNIN :

- Du lundi au vendredi : de 15h00 à 17h00
- Le samedi : de 09h30 à 12h00
- Fermé le dimanche et jours fériés

DÉCHÈTERIE 360° :

- Du lundi au vendredi : de 13h30 à 17h00
- Le samedi : de 09h30 à 12h00
- Fermé le dimanche et jours fériés

S.I.E.T.O.M. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES)

L'éco-organisme CITEO, organisateur du déploiement du geste de tri, a donné son accord à la mise en œuvre de la simplification du tri sur notre territoire et, à compter du 1er janvier 2023, tous les emballages ménagers iront dans le bac ou la colonne de tri jaune de collecte sélective.

Lors de son dernier conseil Communautaire, les élus ont validé le choix de sortir du SIETOM, suite à une réorganisation inévitable du syndicat. La mise en place de cette compétence sera à l'étude pour 2024.

« MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT »

Finis les doutes! C'est simple :

- 1 C'est un **emballage** ? Dans le bac de **tri** !
- 2 Pot de yaourt, boîte de conserve, pot de confiture... **pas besoin de le laver**, il suffit de le vider.
- 3 Déposez vos emballages **en vrac*** dans le bac de tri sans les imbriquer.

* Même les sacs en plastique

Nouveau
À partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans **le bac jaune!**

Tous les emballages en plastique
Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films, plastraie, tubes...

Emballages en métal
Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes etc...

Emballages en carton
Bigues, cartonnets, boîtes, sacs en papier...

CITEO Sytom19

ETAT CIVIL

Depuis la loi RGPD, nous ne pouvons plus diffuser le détail des actes d'état civil comme nous le faisons. Elle précise que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de messages, de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse.

2023...
5 Naissances
3 Mariages
8 Décès
3 Pacs

DÉMATÉRIALISATION

Depuis le 1er Janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'urbanisme) peuvent être déposées en mairie par voie électronique via l'adresse générale de la mairie : mairie@saint-cernin.fr (possibilité d'utiliser le lien dans l'onglet contact du site de la commune : www.saint-cernin.fr).

Le dépôt des dossiers en format papier reste toujours possible.

RECENSEMENT CITOYEN



BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

INCIVILITÉS

Nous constatons trop souvent le dépôt de déchets auprès des containers. Même si la collecte a connu des dysfonctionnements, ces actes malveillants entraînent malheureusement des conséquences sur la propreté de l'environnement, sur la sécurité des usagers et sur l'image de la commune. L'intervention des services municipaux est de plus en plus nécessaire, le tout à la charge des contribuables !

Face à ces incivilités, nous verrons entre autre augmenter notre taxe d'ordures ménagères pour cause de mauvais tri...un cercle vicieux !

RAPPEL

Toutes les constructions de plus de 5 m² doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie (déclaration préalable de travaux ou permis de construire). La création de piscine fait l'objet d'une réglementation spécifique : seuls les bassins de moins de 10 m² situés en dehors d'un périmètre de protection (châteaux, Tour de Marzes, Eglise...) peuvent être réalisés sans demander d'autorisation. L'installation d'une piscine hors sol fait également l'objet d'une réglementation particulière : seules les structures installées moins de 3 mois par ans (ou moins de 15 jours par ans dans un périmètre de protection) ne font pas l'objet de déclaration.

Avant de commencer des travaux, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie ou la Direction Départementale des Territoires (04-71-68-03-03) chargée de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Pour information , la traque des piscines non déclarées a été considérablement facilitée par la mise en place de google maps, le service de cartographie en ligne de google.

INFORMATIONS UTILES ET SERVICES



MAIRIE DE SAINT-CERNIN

10, rue de la Mairie - 15310 SAINT-CERNIN

 04 71 47 60 09

 mairie@saint-cernin.fr

 www.saint-cernin.fr

 Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h



MEDIATHEQUE

14, rue de la Mairie
15310 Saint-Cernin
04 71 47 62 85

mediatheque.saintcernin@gmail.com



AGENCE POSTALE COMMUNALE

10, rue de la Mairie
15310 Saint-Cernin
04 71 62 36 73

Du lundi au samedi
de 9h à 12h30



ECOLE PUBLIQUE - SERV. PERISCOLAIRES

4, rue des Ecoles
15310 Saint-Cernin
04 71 47 63 40

elem15.st-cernin@ac-clermont.fr



SIVU DE LA DOIRE

10, rue de la Mairie
15310 Saint-Cernin
04 71 47 87 92 (secrétariat)
05 81 91 35 05 (dépannage)
Les lundis, jeudis et vendredis
de 14h à 17h



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Place du Château
15140 Salers
04 71 40 72 09
www.pays-salers.fr



SIETOM

Enlèvement et Traitement
des Ordures Ménagères
Place du Château
15140 Salers
04 71 69 43 42
sietom2@wanadoo.fr

PERMANENCES DE SERVICES EXTÉRIEURS

- Assistante Sociale => Tous les mardis après-midi sur RDV au 04 71 68 00 78
- Mission Locale => Tous les 15 jours le mardi après-midi sur RDV au 04 71 45 60 35
- PMI => Un jeudi matin par mois sur RDV au 04 71 46 20 47
- Relais Petite Enfance du pays de Salers => Ateliers d'éveil gratuits ouverts aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles...Contact au 04 71 40 02 93
- Les Restos du Cœur => Tous les 15 jours le mardi de 15h30 à 16h30 depuis le 8 décembre 2020.
Contact 04 71 43 28 05 ou 04 71 48 85 64